

Note de service

Destinataire: GIRARDIN Enzo

Expéditeur : Gaston DELPIERRE (DSI)

Objet : maintenance évolutive l'application Gsbfrais

Merci de prendre en charge l'évolution suivante :

- 1. On souhaite mettre en place un contrôle concernant la saisie des frais forfaitisés : le nombre de kilomètres saisis pour les frais kilométriques doit être à présent contrôlé. GSB souhaite que les visiteurs ne puissent pas saisir un nombre de kilomètres supérieur au plafond décidé pour la région à laquelle le visiteur appartient.
 - Le nombre est fixé à 8000 pour les régions Hauts-de-France, Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté.
 - Le nombre est fixé à 9000 pour les régions Normandie, Bretagne, Pays-de-La-Loire et Centre-Val-de-Loire.
 - Le nombre est fixé à 7500 pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte D'azur et Corse.
 - Le nombre est fixé à 7000 pour les régions Nouvelle-aquitaine et Occitanie.
 - Le nombre est fixé à 20000 pour la région Ile-de-France.
 - Le nombre est fixé à 6000 pour l'Outre-Mer, c'est-à-dire pour les régions Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion et Guyane.
- 2. Par ailleurs, le nombre de KM maximal fixé pour la région du visiteur sera affiché sur la page de saisie des frais.

9